

**Décision n° P 2016 - 74 en date du 12 DEC. 2016**  
**portant délégation de signature du président du directoire en matière**  
**d'acquisitions foncières**

Le président du directoire de la Société du Grand Paris,

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment son article 18,

Vu le décret du 24 septembre 2015 portant nomination d'un membre et du président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris,

Vu le relevé de décision du comité foncier n°44 valant délibération du directoire en date du 19 septembre 2016,

Décide :

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à M. Frédéric Vignollet, responsable des acquisitions foncières au sein de la direction de la valorisation et du patrimoine, à l'effet de signer, au nom du président du directoire,

- l'acte de vente avec la Ville de Saint-Maur pour l'acquisition sur un terrain situé à Saint-Maur-des-Fossés (Val-de-Marne), 12 et 14 rue des Remises et rue du Pont de Créteil sans numéro, de la pleine propriété des volumes numéros UN, DEUX, QUATRE, CINQ et SEPT dépendant de l'état descriptif de division établi sur les parcelles de terrain actuellement cadastrées section K numéros 163, 164, 166, 168, 169 et 182 aux termes d'un acte reçu par Maître Pierre LEFEUVRE, notaire à SAINT-MAUR-DES-FOSSES, le 23 mai 1989, publié au premier bureau des hypothèques de CRETEIL le 17 juillet 1989, volume 1989P numéro 4666.
- et tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret susvisé du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint Denis, le

12 DEC. 2016

Le président du directoire

Philippe YVIN